

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3336

11 novembre 2014

SOMMAIRE

AFI.ESCA Luxembourg S.A.	160123	Les Pros du Bâtiment Sàrl	160088
Auf der Acht, Société Civile Immobilière	160124	Lester Holding S.A.	160089
Chauffage Artisanale sàrl	160126	Leuwa S.A.	160089
Kelapa Capital	160082	Liberty Management Invest S.A.	160088
KM Licensing S.à r.l.	160082	Librairie Prince Henri S.à.r.l.	160083
Kojac S.A.	160083	Lion Residential Holdings S. à r. l.	160084
Kubelek S.A.	160082	Lion Residential Holdings S. à r. l.	160084
Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l.	160086	Litoine S.à r.l.	160086
Laboratoire des Techniques de l'Ingénieur, A.s.b.l.	160121	L.L.L. SPF S.A.	160082
Laboratoires Pharmaceutical S.A.	160085	LMH-Invest	160090
Lacydon	160087	Lombard Odier Brasil Capital	160085
Lagos S.à r.l.	160089	Lowa PAP	160085
Lagos S.à r.l.	160087	Lucilinburhuc Real Estate S.A.	160087
LASERFICHE STRATEGIC SERVICES (Luxembourg) S. à r.l.	160083	Luxembourg Caribe Tours S.à r.l.	160084
Lattes S.A.	160087	LYXOR Selection Fund	160086
Laverna Invest S.A.	160084	M.A.H. Investments S.A.	160128
L. C Promotions S.à.r.l.	160083	Marquesia S.à.r.l.	160128
Lela Coiffure s.à r.l.	160086	M Immobilier	160090
Le Nomade, s.à r.l.	160088	SANNE GROUP (Luxembourg) S.A. ...	160128
Leorsa Participations S.A.	160088	Seven Five Partners Lux S.à r.l.	160091
Leorsa S.A.	160088	Shanghai Luxco Heng Kang S.à r.l.	160103
Les Caudalies S.à r.l.	160089	Sirca Assets S.A.	160099
		Société des Carrières S.A.	160111
		Wagner Designlighting, S.à r.l.	160127

Kelapa Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 181.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KELAPA CAPITAL S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 octobre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour la société

Jean DURAND

Administrateur

Référence de publication: 2014158969/16.

(140180640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

KM Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 180.150.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 octobre 2014

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland de son mandat de gérant de catégorie A et Madame Michelle Marie Carvill de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 24 septembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Laurent Kind, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant que nouveau gérant de catégorie B avec effet au 24 septembre 2014 pour une durée indéterminée et Madame Yasmina Bekouassa, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 24 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014158971/19.

(140181085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Kubelek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.011.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158976/10.

(140180329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

L.L.L. SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 56.896.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158978/9.

(140180699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Kojac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 19.379.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KOJAC S.A. en date du 2 octobre 2014 que:

- L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer Madame Blommaert Céline comme administrateur et administrateur-délégué.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer Madame Sofie Janssens comme administrateur.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Karabulut Osman, chef du personnel, né le 1^{er} juillet 1993 à Dendermonde (B) avec adresse professionnelle 28, Geemstraat B-9220 Hamme, comme administrateur.
- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Karabulut Hamdi, entrepreneur, né le 1^{er} février 1974 à Sivrihisar (Turquie), avec adresse professionnelle 28, Geemstraat B-9220 Hamme, comme administrateur et administrateur-délégué.
- Leur mandat expire à l'assemblée générale qui sera tenue en 2020.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2014158973/22.

(140180501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

L. C Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.
R.C.S. Luxembourg B 132.554.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158977/10.

(140180540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Librairie Prince Henri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 67, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158983/10.

(140180419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

LASERFICHE STRATEGIC SERVICES (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 157.188.

Résolution de la gérance prise à Luxembourg en date du 10 octobre 2014:

- La gérance a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159004/12.

(140180036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 312.626,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

—
- Mons. Eric-Jan van de Laar, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé directeur investisseur de la société, en remplacement le directeur investisseur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 7 octobre 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Eric-Jan van de Laar prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Mons. Kemal Akyel, résident professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg, est nommé directeur gérant d'entreprise, en remplacement le directeur gérant d'entreprise démissionnaire, Mons. Michael Bickford, avec effet au 7 octobre 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Kemal Akyel prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014158984/20.

(140180470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 312.626,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

—
- Le siège social de la société, Vitus Topco S.à r.l. est transféré de «19, Rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg» au «2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg» avec effet au 10 octobre 2014.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014158985/13.

(140180470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Luxembourg Caribe Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 132.664.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158989/9.

(140180117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Laverna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 188.970.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15 juillet 2014

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014159006/12.

(140180508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lowa PAP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Wecker.
R.C.S. Luxembourg B 164.873.

—
Décisions collectives des associés prises en date du 24 juillet 2014

Première résolution

Les associés décident de résilier le mandat de Gérant technique de Madame CORREIA PIRES Ana Maria domiciliée au 6bis, Rue de la Paix à F-57100 THIONVILLE et ce avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Acceptation de la démission de Monsieur Philippe René NAILLON en tant que gérant administratif et ce avec effet à ce jour.

Troisième résolution

Nomination à partir de ce jour en tant que Gérant technique de Monsieur Philippe René NAILLON né le 22.01.1964 à Longwy (France) et domicilié au 19, rue Jules Ferry à F-54135 MEXY.

Quatrième résolution

Nomination à partir de ce jour en tant que Gérant administratif de Monsieur Alexandre LORRAIN né le 29.04.1973 à Verdun (France) et domicilié au 37, rue du Rucher à F-57140 WOIPY.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014158988/21.

(140180079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lombard Odier Brasil Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.488.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Lombard Odier Brasil Capital, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 27 janvier 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 juillet 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158987/18.

(140180186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 8.201.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 7 octobre 2014

Est nommé administrateur:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Philippe PONSARD continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158999/15.

(140180382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

LYXOR Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.801.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 23 septembre 2014:

I. Démission de Monsieur Stéphane AIDAN en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Stéphane AIDAN, résidant professionnellement au 17 Cours Valmy, F-92800 Puteaux, France de sa fonction d'Administrateur, avec effet au 23 Septembre 2014, date d'approbation par la CSSF de son successeur.

II. Cooptation de Monsieur Xavier BLOUIN en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Stéphane AIDAN

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts Coordinés du 02 Juillet 2014, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Xavier BLOUIN, résidant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane AIDAN, démissionnaire, avec effet au 23 Septembre 2014, date d'approbation par la CSSF, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

III. Election de Monsieur Xavier BLOUIN en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Stéphane AIDAN

Conformément aux prescriptions de l'article 14 des Statuts Coordinés du 02 Juillet 2014, le Conseil d'Administration décide d'élire à compter du 23 Septembre 2014, Monsieur Xavier BLOUIN en tant que Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Stéphane AIDAN, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158996/24.

(140180875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 6, rue Johannes Gutenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.843.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABORATOIRE DENTAIRE MARC MULLENBACH, s.à.r.l. unipersonnelle
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014158998/11.

(140180202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lela Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.590.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014159008/10.

(140180137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Litoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159019/9.

(140180498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lacydon, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 183.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LACYDON S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 octobre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour la société
Stéphane PELLET
Administrateur

Référence de publication: 2014159000/16.

(140180661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 102.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014159002/14.

(140179892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lattes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 100.542.

Rectificatif déposé le 30/06/2014 au Registre de Commerce N°L140107697

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20.06.2014 que:

- Monsieur Aloyse Wagner, né le 24.08.1954 à Troisvierges et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat se terminera en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014159005/15.

(140180835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lucilinburhuc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 111.719.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159022/9.

(140180629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Le Nomade, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 26, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014159007/11.

(140180216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Leorsa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 118.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159009/10.

(140180467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Leorsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 111.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159010/10.

(140180468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Les Pros du Bâtiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 190.263.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note qu'à partir du 10 octobre 2014, je démissionne de mon poste de gérante technique au sein de la société:

LES PROS DU BATIMENT S.à.r.l

R.C. B190263

Pétange, le 10 octobre 2014.

Monsieur SOUSA VERRUGA Jacinto Manuel.

Référence de publication: 2014159012/12.

(140179867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Liberty Management Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014159016/11.

(140180010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Les Caudalies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.567.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014159011/10.

(140180124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 54.600.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 16 septembre 2014 que le siège de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Les administrateurs Roland WEBER, Isabelle SEIGNERT et Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING résident professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014159013/14.

(140180062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Leuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 80.824.

Rectificatif déposé le 30/06/2014 au Registre de Commerce N°L140107694

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20.06.2014 que:

- Monsieur Aloyse Wagner, né le 24.08.1954 à Troisvierges et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat se terminera en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014159014/15.

(140180626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Asselborn, Maison 164.
R.C.S. Luxembourg B 102.837.

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois d'août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Marie-Louise MULLER, commerçante, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 novembre 1963, demeurant à L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem; et

2) Monsieur Pascal Pierre Alphonse MAGRO, commerçant, né à Amnéville (France), le 1^{er} février 1971, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 9, rue du Bourg.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LAGOS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 4, rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102837, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1187 du 22 novembre 2004,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1198 du 3 juin 2011;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} septembre 2014, le siège social de Luxembourg à L-9980 Asselborn, Maison 164, et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. LAC/2014/38657. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014159001/50.

(140179880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

LMH-Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159020/10.

(140180836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

M Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159037/9.

(140180940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Seven Five Partners Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.712.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of September.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Seven Five Partners (Offshore) LLC" a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3008489 and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given on September 22nd, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Seven Five Partners Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at forty-four thousands US Dollars (USD 44,000.-) divided into forty-four thousand (44,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated

by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2014.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Seven Five Partners (Offshore) LLC	44,000	44,000
Total	44,000	44,000

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of forty-four thousand US Dollars (USD 44,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred

The amount of forty-four thousand US Dollars (USD 44,000.-) corresponds to the amount of thirty-four thousand two hundred and forty-four Euro and eighty-four Eurocent (EUR 34,244.84) according to the exchange rate published on XE.COM on September 22nd, 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Minneapolis, MN, on 1st January 1958.

- Emilie Morel, born on 31 January 1982 in Saint-Die, France, with a professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Seven Five Partners (Offshore) LLC.», une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3008489, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Seven Five Partners Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.000,-) divisé en quarante-quatre mille (44.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment sous forme de conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société

pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Seven Five Partners (Offshore) LLC	44.000	44.000
Total	44.000	44.000

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de quarante-quatre mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.000,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

La somme de quarante-quatre mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.000,-) correspond à la somme de trente-quatre mille deux cent quarante-quatre Euros et quatre-vingt-quatre Eurocent (EUR 34.244,84) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 22 septembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Minneapolis, MN, le 1^{er} janvier 1958, et

- Emilie Morel, née le 31 Janvier 1982 à Saint-Dié, France, avec adresse professionnelle au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45390. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156909/446.

(140177008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Sirca Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.724.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 22 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SIRCA ASSETS S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la Ville de Luxembourg par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra encore employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement, créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de cent vingt-cinq mille euros (125'000.- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12'500) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (250'000.- EUR) qui sera représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propiété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes, Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention «nue-propiété».

La Société pourra émettre des certificats nominatifs d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration, ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires.

L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il devra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le 15 février 2016.

Souscription et libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL» prénommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12'500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire de sorte que le montant total de cent vingt-cinq mille euros (125'000.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 3) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Monsieur Alain GEURTS, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc BESCH, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12887. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014156949/218.

(140177459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Shanghai Luxco Heng Kang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 190.740.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Dr. Reinhard GRADL, chemist, born on February 20, 1947 in Regensburg, Germany, residing at 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 29 August 2014, and..

- Mrs. Yu SONG, managing director, born on March 13, 1983 in Liaoning, China, residing at 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 29 August 2014.

Said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Shanghai Luxco Heng Kang S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 To provide any advices on economic purposes for individuals and companies and to assist any third party involved in such transactions and to represent, if necessary, any third parties before the economic and financial authorities to ensure the success of all business and financial operations;

3.2 The Company may also accept any tasks related to the management of companies, as well as audit missions and in general, provide all administrative services to companies of any kind whatsoever;

3.3 To make any securities transactions for own account or for third parties and generally do all industrial, commercial, financial, securities or property activities that are directly or indirectly, in whole or in part, to its purpose or that promote its development;

3.4 The above articles should be understood in their broadest sense and their enumeration is not exhaustive. The object covers all operations in which the Company participates and all contracts awarded by the Company to the extent that they are compatible with the company's objects as explained here above;

3.5 The Company may participate in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg companies or foreign companies and may also, manage, enhance and develop any of these investments;

3.6 The Company may have subsidiaries in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad;

3.7 The Company may borrow and grant any other companies and provide any assistance, loans, advances and / or guarantees; and

3.8 In general, the Company may extend any assistance to its subsidiaries, take measures to control, supervise and execute all operations the Company considers necessary in the accomplishment and development of its purpose.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) represented by twenty thousand (20,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager’s Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager’s Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders’ resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders’ Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares have been subscribed as follows:

- (i) ten thousand (10,000) shares have been subscribed by Dr. Gradl, prenamed; and
- (ii) ten thousand (10,000) shares have been subscribed by Mrs. Song, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-thousand Euro (EUR 20,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Dr. Reinhard GRADL, chemist, born on February 20, 1947 in Regensburg, Germany, residing at 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. François BOURGON, independent manager, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, residing professionally at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- Dr. Reinhard GRADL, chimiste, né le 20 février 1947 à Regensburg, Allemagne et résidant au 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 août 2014, et..

- Madame Yu SONG, managing director, née le 13 mai 1983 à Liaoning, Chine et résidant au 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 août 2014.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Shanghai Luxco Heng Kang S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 La prestation de conseils de nature économique aux particuliers et aux entreprises. Elle pourra accorder son assistance la plus vaste aux tiers lors de telles opérations et représenter les tiers devant les autorités économiques et financières pour assurer la bonne fin de toutes opérations économiques et financières;

3.2 La Société pourra également accepter toutes missions relatives à la gestion de sociétés, ainsi que des missions de commissaire et en général pourra prêter tous services administratifs à des sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit;

3.3 Elle pourra faire des opérations mobilières pour compte propre ou pour compte de tiers et généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui favorisent son développement;

3.4 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité;

3.5 La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, administrer, mettre en valeur et gérer ces participations;

3.6 La Société peut ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

3.7 La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances et/ou garanties; et

3.8 D'une manière générale, la Société pourra prêter toute assistance à toute succursale, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt mille euros (EUR 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les vingt-mille (20.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- (i) dix mille (10.000) parts sociales ont été souscrites par Dr. Gradl, prénommé; et
- (ii) dix mille (10.000) parts sociales ont été souscrites par Madame Song, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

160111

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Dr. Reinhard GRADL, chimiste, né le 20 février 1947 à Regensburg, Allemagne, résidant au 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur François BOURGON, gérant indépendant, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12889. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014156910/449.

(140177741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Société des Carrières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 190.750.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) The public limited company governed by the laws of Switzerland GCD Holding SA, established and having its registered office in CH-1255 Veyrier, 16, rue des Boulangers, registered with the Commercial Register of canton Geneva under companies identification number (IDE/UID) CHE-113.019-995;

2) The limited company governed by the laws of United Kingdom STANCROFT TRUST LIMITED, established and having its registered office in EC4Y 8JP London, 18-20 Bride Lane, Bride House, registered with the Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, under number 437543; and

3) The limited company governed by the laws of British Virgin Islands VALARTIS INTERNATIONAL LIMITED, established and having its registered office at Tortola, Road Town, PO Box 3483, British Virgin Islands, registered with the "International Business Companies Act" of the Companies Registrar of the British Virgin Islands under number 185575.

All are here represented by Mr. Marcel MARBACH, chartered accountant, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, (the "Proxyholder"), by virtue of three proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "SOCIETE DES CARRIERES S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2 Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-), consisting of thirty-three thousand (33,000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of March at 9:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a qualified majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any director or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2014 The first annual General Meeting will be held in 2015

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Shareholders, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-three thousand (33,000) shares representing the total share capital of the Company as follows:

1) The company GCD Holding SA, pre-designated, eleven thousand shares,	11,000
2) The company STANCROFT TRUST LIMITED, pre-designated, eleven thousand shares,	11,000
3) The company VALARTIS INTERNATIONAL LIMITED, pre-designated, eleven thousand shares,	11,000
Total: thirty-three thousand shares,	33,000

All these shares are paid up by the Shareholders to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand and fifty Euros (EUR 1,050.-).

Resolutions of the shareholders

The Shareholders, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:
 - (i) Mr. Pierre CHAVAZ, born on May 19, 1954 in Saint-Julien-en-Genevois (France), residing in F-74140 Veigy Fonce-nex, Vhemin des Verrières (France);
 - (ii) Mr. Gustav STENBOLT, bon on August 12, 1957 in Drammen (Norway), residing in CH-1211 Geneva, Place du Molard 2-4 (Switzerland); and
 - (iii) Mr. William BERRY, born on March 10, 1978 in Paris (France), residing in W8 5LA London, Kensington, Marloes Road, 15 Cedar House (United Kingdom).
3. Mr. Jean-Paul SCHAUL, chartered accountant, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. the mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the statutory ordinary general annual meeting in the year 2020; and

5. the registered office of the Company is established at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as stated before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1) La société anonyme régie par les lois de la Suisse GCD Holding SA, établie et ayant son siège social à CH-1255 Veyrier, 16, rue des Boulangers, inscrite au Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-113.019-995;

2) La limited company régie par les lois du Royaume-Uni STANCROFT TRUST LIMITED, établie et ayant son siège social à EC4Y 8JP Londres, 18-20 Bride Lane, Bride House, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 437543; et

3) La limited company régie par les lois des Iles Vierges Britanniques VALARTIS INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, PO Box 3483, Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le "International Business Companies Act" du Companies Registrar des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 185575.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Marcel MARBACH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, (le "Mandataire"), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «SOCIETE DES CARRIERES S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trente-trois mille (33.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mars à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité qualifiée des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires, pré-qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les trente-trois mille (33.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société de la manière suivante:

1) La société GCD Holding SA, pré-désignée, onze mille actions,	11.000
2) La société STANCROFT TRUST LIMITED, pré-désignée, onze mille actions,	11.000
3) La société VALARTIS INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, onze mille actions,	11.000
Total: trente-trois mille actions,	33.000

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires, pré-qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Pierre CHAVAZ, né le 19 mai 1954 à Saint-Julien-en-Genevois (France), demeurant à F-74140 Veigy Foncenex, Chemin des Verrières (France);

(ii) Monsieur Gustav STENBOLT, né le 12 août 1957 à Drammen (Norvège), demeurant à CH-1211 Genève, Place du Molard 2-4 (Suisse); et

(iii) Monsieur William BERRY, né le 10 mars 1978 à Paris (France), demeurant à W8 5LA Londres, Kensington, Marloes Road, 15 Cedar House (Royaume-Uni).

3. Monsieur Jean-Paul SCHAUL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, est nommé commissaire de la Société;

4. les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. le siège social de la Société est fixé au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MARBACH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2014. LAC/2014/44413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156956/528.

(140177865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Laboratoire des Techniques de l'Ingénieur, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 13, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg F 10.104.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Titre 1^{er}. Dénomination, objet social, siège et durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Laboratoire des techniques de l'ingénieur, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour but de promouvoir les techniques modernes des sciences de l'ingénieur dans une infrastructure informatique, de préparer et d'organiser des informations et des formations pour ses membres. Elle offre un espace de coopération permettant de créer des groupes de travail.

Les projets traités concernent l'environnement informatique business. Notamment l'étude, la conception, le développement, le déploiement et la maintenance des systèmes informatiques.

L'association a également pour but d'encourager l'entraide et le partage des connaissances et compétences autour de l'informatique, des technologies, des matériels et des cultures professionnelles.

L'accès aux services du réseau informatique est destiné exclusivement à ses membres.

Art. 3. L'association a son lieu d'implantation et son siège social dans la commune de Mondorf, avec adresse à: L-5638 Mondorf-les-Bains, 13, rue du moulin

Art. 4. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Titre 2. Les associés

Art. 5. Le nombre des associés est illimité sans pouvoir être inférieur à trois (3).

Art. 6. Toute personne désirant devenir membre devra introduire une demande d'admission écrite qui est soumise à l'agrément par le comité. Toute demande d'agrément d'un candidat en-dessous de 18 ans doit contenir l'assentiment de ses représentants légaux. Les membres devront verser une cotisation annuelle qui est fixée au début de chaque saison par le comité. Le montant de cette cotisation est de vingt-cinq euros (25,- EUR) maximum.

Art. 7. La qualité de membre se perd par:

- a) démission;
- b) exclusion;
- c) décès.

Art. 8. La démission des membres doit être envoyée par écrit au comité. Elle ne peut être acceptée que si le membre a liquidé toutes les dettes contractées auprès de l'association.

L'acceptation ou le refus de la démission sont décidés par le comité.

Art. 9. La suspension de la qualité de membre pourra être prononcée provisoirement par le comité dans les cas suivants:

- a) en cas de non-paiement des cotisations ou dettes après mise en garde;
- b) pour infractions graves au règlement et statuts après avoir entendu le membre en cause;
- c) en cas d'agissements contraires aux intérêts de l'association, après avoir entendu le membre en cause. Cette suspension doit être entérinée par la première assemblée générale ordinaire suivant la décision de suspension provisoire pour aboutir à l'exclusion définitive. L'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité de deux tiers.

Un membre à l'égard duquel une suspension temporaire a été prononcée par le comité, peut adresser un recours à l'assemblée générale. Le point devra alors figurer à l'ordre du jour.

Après avoir entendu les parties intéressées, l'assemblée générale statuera comme dernière instance sur l'exclusion.

Les décisions de l'assemblée générale sont sans appel.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social ou les cotisations versées.

Titre 3. L'assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an et ce pour la première fois en 2005.

Art. 11. La date, l'heure, l'endroit ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale sont portés à la connaissance des associés et des tiers par écrit au moins huit jours à l'avance.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée générale sont souveraines. Elles sont prises à la majorité des suffrages présents ou représentés, au vote secret, si la demande en est faite. Ont seuls le droit de vote les membres actifs.

Chaque membre ne peut représenter qu'au maximum deux (2) membres.

Les propositions de candidature pour le comité doivent parvenir au secrétaire au plus tard deux (2) jours avant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 13. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment soit à la demande du comité, soit à la demande écrite d'au moins un cinquième (1/5) des membres ayant le droit de vote.

La convocation sera faite par le secrétaire de l'association dans les mêmes conditions que pour l'assemblée générale ordinaire.

Titre 4. De l'administration

Art. 14. L'association est administrée par un comité de trois (3) membres au moins et de onze (11) membres au maximum, à décider par l'assemblée générale. Il est loisible au comité d'instituer des commissions de travail agissant sous la responsabilité et dans le cadre qui leur est tracé.

Art. 15. Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux (2) ans. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au minimum statutaire de trois (3), le vote sera fait par acclamation, dans tous les autres cas, par vote secret à la majorité.

Art. 16. Les candidats pour le comité doivent être majeurs.

Art. 17. Le comité élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier, ainsi qu'un premier et second vice-président s'il y a lieu.

Le président, le premier et second vice-président, le secrétaire et le trésorier sont élus à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Si au premier tour de scrutin aucun candidat n'obtient la majorité requise, il sera procédé à un deuxième tour de vote au terme duquel sont élus les candidats ayant obtenu la majorité relative.

Art. 18. Tant que le nombre de membres fixé par l'assemblée générale n'est pas atteint, le comité peut coopter à l'unanimité un nouveau membre du comité en cours d'exercice. Celui-ci a le droit de vote et son mandat expire à la première assemblée générale.

Art. 19. Le comité est en nombre si après convocation par le secrétaire, la majorité de ses membres sont présents. Il se réunit autant de fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Il décide à la majorité de voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Art. 20. Le comité a tous les pouvoirs de gestion et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou la loi.

Art. 21. Le trésorier est chargé de l'exécution de la gestion financière de l'association. Il signe tous les documents ayant trait à la gestion financière de l'association. Tout engagement financier exige la contresignature du président. En cas d'empêchement du président, le vice-président ou à défaut le secrétaire le remplace dans ses fonctions.

Art. 22. L'année comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre; toutefois, le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Art. 23. Les opérations comptables et financières de l'association sont contrôlées une fois par an par des réviseurs de caisse, nommés annuellement par l'assemblée générale. Le comité a le droit de se faire soumettre à tout moment la situation financière.

Art. 24. Les ressources de l'association peuvent être constituées:

- des cotisations de ses membres,
- des cotisations des organismes affiliés,
- des libéralités dont elle pourrait faire l'objet,
- des subventions qui pourraient lui être accordées et
- de toutes autres ressources légalement autorisées

Titre 5. Modification des statuts

Art. 25. Une modification ne peut être apportée aux statuts qu'à une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée doit réunir en deux tiers (2/3) des membres disposant du droit de vote. A défaut, il devra être convoqué une deuxième assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Une modification des statuts ne peut être approuvée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

La modification des statuts doit figurer clairement à l'ordre du jour tel qu'il est présenté dans la convocation écrite. Notamment les numéros des articles à modifier doivent y être indiqués. Les modifications proposées devront être mises à disposition de tout membre actif qui demande à en prendre connaissance.

En tout cas, les modifications proposées devront être distribuées à tous les membres présents au début de l'assemblée générale qui statuera sur leur sort.

Titre 6. En cas de dissolution

Art. 26. En cas de dissolution, l'avoir de l'association est réalisé et le solde créditeur est à verser au compte de l'Office social de la commune de Luxembourg.

La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin et conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Cette assemblée doit réunir les deux tiers des membres de l'association et réunir les suffrages des deux tiers des membres présents.

Titre 7. Divers

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas spécialement traité dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2014157104/116.

(140178053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

AFI.ESCA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 175.991.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AFI.ESCA Luxembourg S.A." (numéro d'identité 2013 22 04 277), avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175.991, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} mars 2013, publié au Mémorial C, numéro 1134 du 14 mai 2013 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 2092 du 28 août 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Leudelange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

160124

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 octobre 2014. Relation: CAP/2014/3726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157128/51.

(140178187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Auf der Acht, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 561.

L'an deux mille quatorze.

Le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile AUF DER ACHT, Société Civile Immobilière, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 561 (NIN 1978 7000 161).

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire André PROST, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 mai 1978, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 168 du 7 août 1978, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire André PROST en date du 22 mai 1980, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 180 du 13 août 1980;

- suivant acte reçu par ledit notaire André PROST en date du 18 février 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 121 du 8 juin 1982;

- suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 13 août 1985;

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 489 du 25 mai 2005;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2361 du 25 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2014, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Que le capital social s'élève au montant de CINQ MILLIONS EUROS (€ 5.000.000.-), représenté par sept cent soixante-dix mille (770.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés comme suit:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, sept cent trente-huit mille parts sociales 738.000
- 2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, huit mille parts sociales 8.000

3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, huit mille parts sociales	8.000
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, huit mille parts sociales	8.000
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, huit mille parts sociales	8.000
Total: sept cent soixante-dix mille parts sociales	770.000

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constatent que le capital social de CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 5.000.000.-) est désormais représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les cinq millions (5.000.000) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille deux cent huit parts sociales	4.792.208
2.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-huit parts sociales	51.948
3.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-huit parts sociales	51.948
4.- Madame Doris LEESCH, prénommée, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-huit parts sociales	51.948
5.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-huit parts sociales	51.948
Total: cinq millions parts sociales	5.000.000

Deuxième résolution

Les associés décident ensuite de réduire le capital social à concurrence du montant de VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT EUROS (€ 22.838.-) pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 5.000.000.-) au montant de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX (€ 4.977.162.-) par annulation de vingt-deux mille huit cent trente-huit (22.838) parts sociales et par le remboursement du montant de VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT EUROS (€ 22.838.-) aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (€ 4.977.162.-), représenté par quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cent soixante-deux (4.977.162) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaire.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L- 8059 Bertrange, Niederterhaff, quatre millions sept cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quatorze parts sociales	4.769.374
2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-sept parts sociales	51.947
3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-sept parts sociales	51.947
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-sept parts sociales	51.947
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L- 7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald, cinquante-et-un mille neuf cent quarante-sept parts sociales	51.947
Total: quatre millions neuf cent soixante-dix-sept mille cent soixante-deux parts sociales	4.977.162

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bertrange.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157157/99.

(140178511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Chauffage Artisanale sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 28a, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 46.877.

L'an deux mille quatorze, le seize septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Paolo BATTISTA, installateur sanitaire-chauffage, né à Turi (Italie), le 12 avril 1964, demeurant à L-4953 Hautcharage, 43, Cité Bommelscheuer.

2) Ricardo Jorge NUNES DE ALMEIDA, installateur sanitaire-chauffage, né à Sao Jorge de Arroios (Portugal), le 30 août 1972, demeurant à L-3389 Peppange, 1, rue Lily Krier-Becker.

Associés de la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE ARTISANAL SARL avec siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 46 877, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg le 8 février 1994 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 232 du 13 juin 1994, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 15 juin 2001, publiée au dit Mémorial C, Numéro 225 du 9 février 2002, modifiée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven le 26 juin 2003, publié au dit Mémorial C, Numéro 840 du 14 août 2003, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 18 octobre 2010, publiée au dit Mémorial C, Numéro 2513 du 19 novembre 2010, modifiée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg le 11 décembre 2010, publié au dit Mémorial C, Numéro 722 du 14 avril 2011,

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Weiler-la-Tour à Peppange.

Deuxième résolution

Ils modifient le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-3390 Peppange, 28a, rue de Crauthem.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, professions et domiciles, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Battista, Nunes De Almeida et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44316. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014157204/46.

(140178548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Wagner Designlighting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 66.827.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Patrick WAGNER, électricien, né à Troisvierges, le 30 septembre 1965, demeurant à L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen.

Seul associé de WAGNER DESIGNLIGHTING SARL avec siège social à L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66 827, constituée suivant acte Fernand UNSEN de résidence à Diekirch en date du 2 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 529 du 16 octobre 1995, modifiée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage, du 28 septembre 1998, publié au dit Mémorial C, Numéro 932 du 24 décembre 1998, modifiée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg en date du 27 décembre 2001, publié au dit Mémorial C, Numéro 593 du 17 avril 2002, modifiée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage en date du 13 septembre 2011, publié au dit Mémorial C, Numéro 2807 du 17 novembre 2011.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-cinq mille (135.000.-) euros, pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille (225.000.-) euros au montant de trois cent soixante mille (360.000.-) euros sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de trois cent soixante mille (360.000.-) euros représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales de deux cents (200.-) euros chacune.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent soixante mille (360.000.-) euros, représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales de deux cents (200) euros chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires"

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire en totalité la prédite augmentation de capital et la libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de cent trente-cinq mille (135.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation

Les frais incombant à la société du fait de cette augmentation de capital sont estimés à approximativement mille deux cents (1.200.-) euros.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Wagner et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44341. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014157704/54.

(140178550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.069.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 30 janvier 2014 que:

- M Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume-Uni, demeurant alors professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu administrateur délégué pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, avec effet au 30 janvier 2014.

Veillez par la suite noter le changement d'adresse de M Philip Godley comme suit:

- 13 Castle Street, JE4 5UT, St Helier, Jersey

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 29 septembre 2014 que:

- M Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu administrateur délégué pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec effet au 29 septembre 2014.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

Peter Dickinson (Président du conseil d'administration et administrateur délégué)

Geneviève Blauen-Arendt (Administrateur délégué)

Rolf Caspers (Administrateur délégué)

Philip Godley (Administrateur délégué)

Alexandra Fantuz

Nina Kleinbongartz

Peter Machon

Marc Schmit

John Wiseman

Simon Christopher Young

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SANNE GROUP (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2014158317/34.

(140179636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

M.A.H. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 76.644.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159038/9.

(140180537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Marquesia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 131.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159045/9.

(140180754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.
